

## DECISION DU PRESIDENT.CA 111-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

**Objet de la d cision** Demande de tarifs de la direction de la communication

**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver la demande de tarifs de la Direction de la communication pour la boutique en ligne (nouveaux produits   partir du 14.11.2017).

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 14 novembre 2017**

**Christian ROBLEDO**

*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*

Par d l gation et pour signature,  
Le Directeur-G n ral des Services  
**Olivier HUISMAN**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **20 novembre 2017** | Mis en ligne le : **20 novembre 2017**

| Date du conseil de gestion        | Direction de la communication                           |
|-----------------------------------|---|
|                                   | nom de la structure                                     |
|                                   | Montant   |
|                                   | Observations  |
| Plaids                            | 11,00 €<br>Nouvelle entrée à partir du 14 novembre 2017 |
| Totebags noirs avec marquage bleu | 2,00 €<br>Nouvelle entrée à partir du 14 novembre 2017  |
| Mugs métallique blancs            | 4,00 €<br>Nouvelle entrée à partir du 14 novembre 2017  |
| Sacs de sport                     | 6,50 €<br>Nouvelle entrée à partir du 14 novembre 2017  |
| clés usb                          | 7,50 €<br>Nouvelle entrée à partir du 14 novembre 2017  |
| palto                             | 25,00 €<br>Nouvelle entrée à partir du 14 novembre 2017 |
| t-shirts                          | 5,00 €<br>Nouvelle entrée à partir du 14 novembre 2017  |
| Sweats                            | 16,50 €<br>Nouvelle entrée à partir du 14 novembre 2017 |
| Pochettes cartonnées UA           | 1,00 €<br>Nouvelle entrée à partir du 14 novembre 2017  |